

D.2020.12.16.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Décembre 2020

7 –RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

7.2 – Suppression d'emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs.

L'an deux mille vingt, le seize décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe		X (pouvoir Mme Faure)	
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (pouvoir Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 8 décembre 2020,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer les emplois suivants :

Filière administrative :

- Directeur général adjoint (150 000 à 400 000habitants)
- Collaborateur de cabinet
- Attaché hors classe titulaire
- Attaché principal titulaire
- Attaché principal non titulaire
- Rédacteur principal 1ère classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe

Filière technique

- Ingénieur principal

Aucun de ces postes n'est actuellement pourvu pour un agent. Leurs vacances sont liées à des départs (retraite notamment).

Le tableau des effectifs sera ainsi mis à jour en conséquence.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant au 31/12/2020 :

	Emplois Créés	Dont Emplois Vacants
A	63	3
Attaché Hors Classe	1	0
Attaché Principal	4	1
Attaché Principal Non Titulaire	1	0
Attaché Territorial	10	0
Attaché Territorial Non Titulaire	5	0
DGS emploi fonctionnel (150 à 400 000habitants)	1	0
Directeur Général Adjoint des Services (150 à 400 000 habitants)	2	0
Directeur Territorial Non Titulaire	2	0
Ingénieur	6	0
Ingénieur en Chef	2	0
Ingénieur en Chef Hors Classe	2	0
Ingénieur Principal	20	2
Ingénieur Principal Non Titulaire	5	0
Collaborateur du Cabinet	0	0
Ingénieur Hors Classe Non Titulaire	1	0
Ingénieur en Chef Hors Classe Non Titulaire	1	0
B	17	2
Rédacteur	2	1
Rédacteur Principal 1ère Classe	2	1
Rédacteur Principal 2ème Classe	6	0
Technicien	2	0
Technicien Principal 1ère Classe	2	0
Technicien Principal 2ème Classe	3	0
C	27	1
Adjoint Administratif	4	0
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	18	0
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	4	1
Adjoint Technique	1	0
Total général	107	6

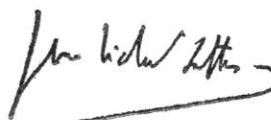
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES